

Lausanne, le 28 février 2011

*Par courrier électronique et ordinaire*

Madame  
Anne-Catherine Lyon  
Conseillère d'Etat  
Cheffe du DFJC  
Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

**Menaces sur l'emploi et sur les conditions de travail des enseignant-e-s et des élèves dans le secondaire post-obligatoire**

Madame la Conseillère d'Etat et Cheffe de Département,

De nombreux/euses enseignant-e-s du secondaire post-obligatoire ont interpellé les organisations de SUD Education à propos de l'organisation de l'année scolaire 2011-2012 et de la répartition de l'enseignement pour cette période.

En lien avec ces interpellations, l'AVMG et le SVMEP vous ont déjà écrit sur une partie des objets traités dans le présent courrier.

De toute évidence, les décisions concernant ces problèmes ont été prises ou sont sur le point de l'être. Nous n'accepterons pas une nouvelle dégradation de la situation de l'école. Notre démarche est donc urgente. Sa gravité et l'action même de l'employeur sur ces objets font que nous rendons public le présent courrier.

**A la recherche des 18,5 millions du secondaire post-obligatoire... et des responsables**

Plusieurs sources convergentes font état d'économies à réaliser pour un total de 18,5 millions dans le secondaire post-obligatoire, à raison de 7 millions pour le secteur gymnasial et de 11,5 millions pour le secteur professionnel.

Ces coupes correspondraient à des dépenses ordinaires qui, ces dernières années, ont été effectuées pour financer les prestations d'enseignement dans le post-obligatoire. Toutes les prestations concernées ont été fixées par le département.

Ces 18,5 millions serait liés à des erreurs de planification budgétaire, d'allocation de ressources et à un contrôle déficient de la hiérarchie sur ces questions comptables. Selon les informations dont nous disposons, il n'y aurait eu ni détournement ni malversation mais incompétences dans la gestion générale et dans la construction comptable. Le problème ne se situe certainement pas au niveau des établissements.

## **Qui le DFJC veut-il faire payer ?**

Le DFJC est en train d'imposer ou de préparer des mesures d'économie qui attaquent les prestations aux élèves, la qualité de l'enseignement, les conditions de travail des maître-sse-s comme des élèves et l'emploi.

Le lien entre ces 18,5 millions et ces mesures est pour nous évident. Le DFJC entend faire payer aux enseignant-e-s, aux élèves et aux établissements les conséquences d'une situation dans laquelle ils n'ont aucune responsabilité.

C'est à la caisse générale de l'Etat de payer pour des erreurs qui concernent le noyau dur de la gestion départementale.

## **Des mesures iniques**

Sans prendre en compte le nombre d'élèves qui se présenteront en première année à la rentrée, un nombre fixe de classes a été attribué aux établissements. Le danger d' « overbooking » est flagrant.

Pour les élèves déjà scolarisés dans le post-obligatoire, le DFJC a entrepris des démarches de suppression de classes et de densification des effectifs. Le but du département est d'aligner les effectifs de classe sur les maxima à 26 élèves. Les effectifs fixés à des maxima de 24 élèves dans certains enseignements sont menacés. Les effectifs des classes fixés en 2010-2011 le sont tout autant.

Selon certain-e-s collègues, le département n'hésiterait pas à imposer des effectifs dépassant les normes légales au début de l'année jusqu'à ce que ces classes retrouvent l'effectif maximum légal par le départ d'un certain nombre d'élèves en cours d'année.

La stratégie de densification des effectifs jusqu'à 26 élèves aurait des conséquences particulièrement graves dans le professionnel où des effectifs modérés sont indispensables pour assurer un enseignement efficace et contenir l'échec.

Toujours dans le professionnel, de nombreuses décharges seraient menacées par le train de mesures d'économies, compromettant du même coup l'organisation de l'enseignement.

## **L'emploi attaqué**

D'ores et déjà des collègues en CDD s'entendent dire qu'ils n'auront pas d'enseignement l'année prochaine. Parmi ces personnes il y a des enseignant-e-s qui devraient bénéficier d'un passage en CDI, selon les normes légales, après leur année probatoire ou à l'issue de plusieurs CDD à la chaîne. Cette manœuvre est inacceptable.

## **La négociation est urgente, le DFJC ne saurait s'y soustraire**

La gravité de la situation fait que nous vous demandons une rencontre urgente avant le bouclage de la liste des postes mis au concours, à notre connaissance le 11 mars.

Nos revendications sont les suivantes et nous entendons les négocier avec le département :

1. aucune dégradation des prestations consenties aux élèves
2. aucune baisse de l'offre en matière d'enseignement : cours à options, options complémentaires, options spécifiques, cours d'appui, cours facultatifs
3. aucune suppression de classe
4. aucune augmentation des effectifs par rapport à 2010-2011 et ouverture des classes nécessaires sur cette base
5. priorité des exigences socio-scolaires sur l'application indiscriminée et dogmatique des maxima légaux et réglementaires
6. maintien de l'emploi au niveau 2010-2011 plus engagements des enseignant-e-s nécessaires dans la logique des points précédents et garantie des contrats individuels de travail.

Dans l'attente d'une réponse diligente de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame la Cheffe de Département et Conseillère d'Etat, nos respectueuses salutations.

SUD Education

Copie :

- aux médias,
- à FSF et SSP
- aux enseignant-e-s concernés-es par diffusion d'un numéro spécial de l'« Ecole Emancipée »